Nations Unies ECE/MP.WAT/2012/L.3

Conseil économique et social

Distr. limitée
18 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Sixième session
Rome, 28-30 novembre 2012
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Centre international d'évaluation de l'eau

Rapport sur l'état des travaux du Centre international d'évaluation de l'eau et programme de travail pour 2013-2015

Communication de la Slovaquie

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Généralités et mesures proposées par la Réunion des Parties	1−5	2
Annexes			
I.	Activités réalisées par le Centre international d'évaluation de l'eau au cours de la période de novembre 2009 à juin 2012		3
II.	Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2013-2015		10

GE.12-24386 (F) 081112 081112

Merci de recycler

Généralités et mesures proposées par la Réunion des Parties

1. Le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), créé au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), est chargé de faciliter la collaboration en ce qui concerne la surveillance, et l'évaluation et la gestion intégrée des ressources. Le présent document rend compte de façon succincte des activités réalisées par le Centre depuis la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, ainsi que des enseignements tirés de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2010-2012 (annexe I). Il contient en outre un projet de futur programme de travail pour l'IWAC, qui est soumis à la Réunion des Parties pour adoption (annexe II). Ce projet définit les activités prévues pour la période 2013-2015 et les ressources correspondantes requises.

2. Après son transfert des Pays-Bas en Slovaquie, l'IWAC a été officiellement inauguré le 7 avril 2009 à Bratislava et un mémorandum d'accord y relatif a été signé le même jour entre le Gouvernement slovaque et la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ce centre, véritable bras opérationnel de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé, appuie la mise en œuvre des deux instruments par des actions concrètes sur le terrain. Compte tenu de sa coopération fructueuse avec les organes de la Convention sur l'eau et les Parties à la Convention, tous les acteurs concernés ont jugé souhaitable que l'Institut slovaque d'hydrométéorologie continue d'héberger l'IWAC au cours de la période couverte par le futur programme de travail au titre de la Convention (2013-2015). La procédure d'approbation officielle de cette coopération a été engagée en Slovaquie et un nouveau mémorandum d'accord devrait être signé d'ici à la fin de 2012 entre le Gouvernement slovaque et le Secrétaire exécutif de la CEE.

3. Le présent document a été établi par le directeur de l'IWAC en collaboration avec le Bureau de la Réunion des Parties et le secrétariat de la Convention. Une version précédente a été examinée à la réunion conjointe du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 3 et 4 juillet 2012) (voir le document ECE/MP.WAT/WG.1/2012/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/2, à paraître). Le présent document et les activités proposées par l'IWAC visent à appuyer le programme de travail général pour 2013-2015 au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/2012/L.1).

4. Conformément à la stratégie de l'IWAC adoptée par la Réunion des Parties à sa cinquième session, la Réunion des Parties examine l'avancement des activités de l'IWAC et détermine l'orientation stratégique de ses futures activités (ECE/MP.WAT/29/Add.2, sect. III, par. 9).

5. La Réunion des Parties souhaitera peut-être:

a) Réaffirmer le rôle important joué par l'IWAC dans la mise en œuvre de la Convention et du programme de travail établi au titre de celle-ci;

b) Remercier le Gouvernement slovaque d'avoir accueilli l'IWAC et soutenu ses activités ainsi que d'avoir confirmé le maintien de l'IWAC en Slovaquie par le renouvellement du mémorandum d'accord régissant l'IWAC;

c) Adopter le programme de travail de l'IWAC pour 2013-2015 tel qu'il figure à l'annexe II du présent document;

d) Encourager les gouvernements et les parties prenantes à participer aux activités de l'IWAC et inviter les donateurs à rassembler les fonds nécessaires pour appuyer ces activités.

Annexe I

Activités réalisées par le Centre international d'évaluation de l'eau au cours de la période de novembre 2009 à juin 2012

I. Généralités

1. L'IWAC est l'organe de la Convention chargé de la collaboration en ce qui concerne la surveillance, l'évaluation et la gestion intégrée des ressources, ainsi qu'un outil pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles. Le Centre est installé dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie. Les projets de stratégie et de plan de travail de l'IWAC pour 2010-2012 ont été approuvés par la Réunion des Parties à la Convention à sa cinquième session, tenue du 10 au 12 novembre 2009 à Genève (Suisse) (ECE/MP.WAT/29/Add.2, sect. 3 et 4).

2. L'exécution du plan de travail de l'IWAC dépend, entre autres choses, de l'engagement des pays et institutions partenaires et de la disponibilité de ressources pour les activités prévues. Les activités de l'IWAC ont bénéficié, de 2009 à 2012, du soutien du Gouvernement slovaque et d'autres donateurs. En outre, des liens avec d'autres projets et activités en cours ont été établis pour favoriser les synergies dans le cadre d'une coopération transfrontière.

II. Activités

A. Projets

1. Projet de renforcement des capacités d'administration des données[1]

3. Le projet de renforcement des capacités d'administration des données pour l'évaluation et le suivi des ressources en eau transfrontières des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), est principalement mis en œuvre par l'Office international de l'eau. Il se déroule dans deux zones pilotes: le bassin de Dniestr, partagé par l'Ukraine et la République de Moldova; et les bassins de la mer d'Aral (bassins de l'Amou-Daria et du Syr-Daria), qui incluent cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et l'Afghanistan.

4. L'IWAC contribue à l'exécution de ce projet par la réalisation d'activités régionales consistant notamment à:

a) Mettre en ligne le premier catalogue régional exploitant les données produites au niveau des deux zones pilotes;

b) Établir d'ici à la fin de juin 2013 un document récapitulatif décrivant l'expérience acquise dans ces deux zones;

[1] Pour de plus amples informations sur ce projet, voir le document ECE/MP.WAT/WGMA/2012/ Inf.3-ECE/MP.WAT/WGIWRM/2012/Inf.3 disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org env/water/joint_meeting_wgiwrm_wgma.html.

c) Mener des initiatives de communication et de diffusion des résultats (distribution de brochures d'information et organisation de manifestations parallèles lors de conférences et de rencontres internationales telles que la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» à Astana ou la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, par exemple).

5. Dans les deux zones pilotes, l'IWAC a aidé à organiser des réunions de travail locales et régionales en collaboration avec les autorités et institutions nationales, à préparer les réunions du comité directeur du projet, à diffuser les résultats obtenus et à les présenter lors de conférences et de réunions.

2. Projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

6. Le secrétariat de la CEE mène des projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, qui sont financés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), avec le concours d'autres organisations partenaires de l'ENVSEC et de partenaires locaux. Les travaux se déroulent dans les bassins du Dniestr, du Niémen, de la Save, du Tchou et du Talas. L'IWAC participe depuis 2010 à des réunions relatives aux projets pour transmettre des connaissances et des compétences et fournir les conseils d'experts en la matière. Il a en outre participé et contribué aux réunions du groupe restreint chargé des projets pilotes (Genève, 15 et 16 février 2011, et 23 et 24 novembre 2011).

7. Mis en œuvre par la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le cadre de l'initiative ENVSEC, le projet pilote de réduction de la vulnérabilité aux fortes crues et aux changements climatiques dans le bassin du Dniestr (Dniestr III crues & climat) a pour but de réduire les risques liés aux changements climatiques − en particulier aux inondations − en améliorant la capacité d'adaptation des pays concernés. Il vise plus précisément à développer et à renforcer encore la gestion concertée de ce bassin dans l'optique d'une gestion transfrontière des inondations, compte tenu tant de la variabilité actuelle du climat que des effets à long terme des changements climatiques sur les risques d'inondation. Dans le cadre du projet pilote du Dniestr, l'IWAC a organisé et appuyé une réunion d'experts consacrée à la modélisation, à l'établissement de scénarios et à l'évaluation de la vulnérabilité, qui s'est tenue du 2 au 4 mars 2011 à Bratislava. Cette réunion a permis d'élaborer une proposition détaillée pour l'évaluation de la vulnérabilité et les travaux de modélisation au titre du projet. Différents experts de l'IWAC et d'institutions slovaques ont présenté à cette occasion l'expérience de la Slovaquie en matière d'évaluation des incidences des changements climatiques et des facteurs de vulnérabilité, de cartographie des risques d'inondation et de surveillance des crues. L'IWAC a participé activement à toutes les réunions du groupe de travail sur la gestion des inondations et l'adaptation aux changements climatiques au titre du projet pilote, c'est-à-dire aux réunions tenues les 18 avril 2011 et 7 juin 2012 à Chisinau (République de Moldova), les 7 et 8 juin 2010 à Odessa (Ukraine) et les 9 novembre 2010 et 1er décembre 2011 à Kiev (Ukraine).

8. Dans le cadre du projet pilote du Niémen concernant la gestion des bassins fluviaux et l'adaptation aux changements climatiques mis en œuvre par la CEE et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Bélarus, l'IWAC a organisé les 3 et 4 août 2011 en Slovaquie une réunion d'experts consacrée à la modélisation, à la sélection de scénarios et à l'évaluation de la vulnérabilité, qui a produit une proposition détaillée d'activités à réaliser au titre du projet concernant l'analyse environnementale, l'étude du bilan hydrologique et l'évaluation des effets des changements climatiques. Des experts de l'IWAC ont aussi présenté à cette réunion l'expérience de la Slovaquie et de la région du Danube. Outre les dispositions pratiques et fonctionnelles

prises en vue de la réunion, l'IWAC a facilité la participation d'experts du Bélarus. Il a également pris part aux réunions d'experts tenues dans le cadre du projet le 14 octobre 2010 à Minsk et le 6 mars 2012 à Grodno (Bélarus).

3. Dialogues sur les politiques nationales de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau

9. L'IWAC a pris part à la réunion du comité directeur du programme de dialogue sur les politiques nationales (DPN) en Ukraine tenue les 10 et 11 novembre 2010 à Kiev. Il a été question d'associer éventuellement l'IWAC à ce programme et à d'autres activités en Ukraine.

10. L'IWAC contribue à la préparation du dialogue sur la politique nationale du Kazakhstan. Il est disposé à fournir un appui pour l'organisation de la première réunion du comité directeur ainsi que des services d'experts durant le processus de DPN dans ce pays.

4. Autres projets

11. Au cours de la période considérée, l'IWAC a contribué au projet de la CEE sur la qualité de l'eau en Asie centrale en fournissant les services d'experts, notamment lors des réunions relatives au projet. Des experts de l'IWAC ont en outre participé à certaines activités menées dans le cadre du projet relatif à la sûreté des barrages en Asie centrale, dont une réunion tenue les 19 et 20 septembre 2011 à Bichkek, l'évaluation des rapports et la formulation de propositions concernant les travaux futurs. Une réunion d'experts d'Asie centrale sur la sûreté des barrages est en préparation en Slovaquie.

5. Contribution à des projets menés en collaboration avec d'autres organisations

12. L'IWAC contribue aussi à des projets menés en collaboration avec d'autres organisations, mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre de la coopération dans le bassin du Danube. L'Ukraine, la République de Moldova et certains pays d'Europe du Sud-Est étant membres de la Commission internationale pour la protection du bassin du Danube (ICPDR), le but de l'IWAC est de promouvoir la coopération transfrontière relative à l'eau dans ces pays et d'autres situés au-delà du bassin du Danube. À la réunion ordinaire de cette commission tenue les 9 et 10 décembre 2010 à Vienne, la délégation slovaque a informé les pays riverains du Danube des activités menées par l'IWAC. Il a été convenu que le représentant du Centre participerait en tant que membre de la délégation slovaque aux travaux des différentes structures de la Commission (Groupe d'experts de l'aménagement du bassin, Groupe d'experts de la participation du public, Groupe de travail de la Tisza et autres groupes pertinents).

13. En ce qui concerne le bassin de la Tisza (ou Theisse), rivière qui traverse l'Ukraine, la Slovaquie, la Roumanie, la Hongrie et la Serbie, le plan de gestion intégrée de ce bassin a été arrêté et approuvé à la Conférence ministérielle tenue en avril 2011 en Ukraine. Il porte notamment sur la qualité de l'eau et la gestion des crues et des sécheresses. Les travaux ont été coordonnés par le Groupe de la Tisza de l'ICPDR, qui est coprésidé par le représentant de la Commission européenne. L'élaboration du plan a été facilitée par le projet conjoint du PNUD, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de l'ICPDR visant à intégrer les multiples avantages offerts par les zones humides et les plaines inondables dans la gestion transfrontière améliorée du bassin de la Tisza. Dans le cadre de ces activités, un projet de démonstration intitulé «Créer un espace pour l'eau dans le bassin hydrographique du Bodrog» a été mis en œuvre par un groupement de partenaires de Hongrie, de Slovaquie et d'Ukraine sous la direction du Partenariat mondial de l'eau en Slovaquie et de l'IWAC.

14. L'Institut slovaque d'hydrométéorologie pilote depuis novembre 2009 un projet dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), concernant la prévision et la surveillance des risques de crue dans le bassin du Pripiat, qui fait l'objet d'une coopération entre institutions en Slovaquie, en Ukraine et au Bélarus aux niveaux national et régional. Ce projet aide les pays participants à mettre en œuvre la Convention sur l'eau, notamment à satisfaire aux obligations de surveillance, d'évaluation et d'alerte précoce. L'IWAC a organisé des activités de formation en matière de services opérationnels dans le bassin du Pripiat du 4 au 9 octobre 2010, de même qu'une formation et une visite d'étude en Slovaquie à l'intention de 12 jeunes scientifiques d'Ukraine et du Bélarus. Le 18 février 2011 a été inaugurée à Loutsk la première station hydrologique automatique, installée sur la Styr (affluent du Pripiat) en présence de responsables de l'OTAN et du PNUE, et d'autres personnalités. Achevée en novembre 2011, cette station satisfait aux exigences et aux besoins locaux et nationaux. L'OTAN a décidé de poursuivre le projet en 2012 en accordant une nouvelle subvention pour développer le réseau de stations automatiques dans le bassin.

B. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

15. L'IWAC a joué un rôle important dans la réalisation de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières (*Second Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters*[2]) par la fourniture au secrétariat de la Convention sur l'eau d'une aide fonctionnelle et pratique, consistant par exemple à faire établir les traductions, à appuyer la participation d'experts qualifiés, à préremplir des fiches techniques et à réaliser des évaluations préliminaires.

16. Les évaluations sous-régionales concernant les pays du Caucase, l'Europe orientale et l'Europe septentrionale ont été réalisées avec l'appui de l'IWAC, qui a aidé à élaborer la documentation préparatoire, par exemple par le préremplissage de fiches techniques sur plusieurs bassins fluviaux à soumettre aux pays riverains pour examen. L'IWAC a en outre appuyé l'organisation et dirigé les travaux de l'atelier sous-régional sur la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale, qui s'est tenu du 13 au 15 octobre 2010 à Almaty (Kazakhstan) et dont il a pris en charge une partie du coût. L'IWAC a également aidé le secrétariat de la Convention sur l'eau à revoir et à mettre au point le texte des évaluations sous-régionales.

17. L'IWAC a en outre accueilli et financé la réunion extraordinaire du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Bratislava, 15 et 16 décembre 2010), consacrée à l'examen des évaluations de bassin et à l'évaluation sous-régionale globale pour l'Europe orientale et septentrionale.

18. La deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières a été présentée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011). Le rôle actif joué par l'IWAC dans la réalisation de cette évaluation a été jugé positif.

[2] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.E.15. Disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/publications/pub/second_assessment.html.

C. Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

1. Protocole sur l'eau et la santé

19. Avec le concours de l'IWAC et du secrétariat de la CEE, les Ministères slovaques de la santé et de l'environnement ont organisé l'atelier sous-régional sur l'eau et la santé en Europe centrale, visant à échanger des données d'expérience sur l'application du Protocole sur l'eau et la santé en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie. Tenu les 8 et 9 mai 2012 à Bratislava, cet atelier avait essentiellement pour objet de faciliter le partage d'expériences entre ces pays sur les questions liées à l'eau et à la santé et d'examiner les nouveaux problèmes, les solutions appliquées et les défis restant à relever, s'agissant en particulier de mettre en œuvre les dispositions du Protocole relatives à la fixation d'objectifs. Ont participé à l'atelier des représentants des gouvernements et d'organisations non gouvernementales des pays concernés ainsi que des représentants d'organisations internationales.

20. Juste après cet atelier s'est tenue la cinquième réunion de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports au titre du Protocole sur l'eau et la santé (Bratislava, 10 et 11 mai 2012), organisée par l'IWAC de concert avec le secrétariat de la CEE. La réunion était consacrée au partage d'expériences et à l'examen des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Protocole ainsi que des solutions à envisager pour en améliorer la mise en œuvre au niveau national.

2. Autres activités de formation

21. L'IWAC a aussi organisé d'autres activités de formation thématique répondant aux besoins des pays, qui ont été planifiées dans le cadre des différents projets. Mis à part les activités déjà mentionnées, six représentants de la Géorgie ont effectué du 7 au 11 décembre 2010 à l'IWAC une visite d'étude consacrée à l'application de la Directive-cadre de l'Union européenne (UE) sur l'eau[3]. La formation portait essentiellement sur les programmes de surveillance des masses d'eau à intégrer dans les plans de gestion des bassins hydrographiques. Une visite similaire a été organisée du 23 au 30 mai 2011 à l'intention de représentants de l'Arménie. Ces deux initiatives ont été en partie financées par l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de l'UE.

3. Échange de données d'expérience

22. L'expérience acquise est mise en commun dans le cadre des projets auxquels l'IWAC participe ou qu'il dirige. Le Centre prend part à bon nombre de rencontres nationales ou internationales donnant lieu à des échanges de données d'expérience, principalement entre des pays de l'UE et des pays tiers. Les meilleures pratiques recensées dans le bassin du Danube sont fréquemment utilisées pour la diffusion des résultats positifs.

23. L'IWAC entretient aussi des contacts avec des représentants de pays extérieurs à la région de la CEE (Mongolie, Chine, Afghanistan et République islamique d'Iran, par exemple) à l'occasion de diverses réunions internationales et régionales. Il a ainsi par exemple participé le 22 février 2012 à Yazd (République islamique d'Iran) à une conférence internationale sur le thème «Eaux transfrontières: possibilités de coopération», lors de laquelle il a donné des renseignements et dispensé une formation sur la Convention sur l'eau. Parmi les participants figuraient des représentants de nombreux pays de régions arides et semi-arides.

[3] Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

4. Site Web

24. Actuellement, le site Web de l'IWAC est surtout utilisé selon un mode passif. Il est prévu de l'améliorer pour qu'il puisse mieux se prêter au partage d'informations et d'expériences.

III. Enseignements retenus au cours de ces trois dernières années

25. Ces trois dernières années, l'IWAC a joué un rôle clef dans la mise en œuvre de la Convention sur l'eau, en appuyant des activités essentielles dans le cadre de son programme de travail. Les divers enseignements qui peuvent être tirés de la période durant laquelle l'IWAC a été hébergé à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie devraient orienter les travaux futurs.

26. Le rôle important que l'IWAC a pu assumer tient à plusieurs facteurs:

a) Le lien étroit avec les programmes de travail de la Convention et du Protocole, qui a conféré un caractère cohérent aux activités de l'IWAC, en a garanti l'acceptation et l'appropriation par les pays bénéficiaires et a permis un suivi dans le cadre des organes intergouvernementaux de la Convention et d'autres activités;

b) L'expérience et les solides compétences de la Slovaquie − en particulier de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie − en matière de coopération, de surveillance et d'évaluation transfrontières, de gestion des eaux, de phénomènes extrêmes, etc. L'expérience pratique et directe des spécialistes associés aux activités de l'IWAC, notamment dans les activités de formation organisées par le Centre, a été appréciée au plus haut point par les experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;

c) Le lien avec la politique étrangère slovaque, notamment la participation des ambassades de Slovaquie dans les pays où des projets étaient réalisés, d'où un vigoureux appui politique aux projets, un meilleur suivi et une valorisation des compétences et du soutien de la Slovaquie;

d) La synergie et la collaboration efficaces avec le secrétariat de la CEE. En exécutant les activités prévues dans le programme de travail de la Convention, l'IWAC et la CEE ont pu établir des modalités satisfaisantes de partage des tâches, qui ont pleinement mis à profit les compétences techniques du Centre et le rôle de facilitateur politique de la CEE;

e) La possibilité d'utiliser des fonds de l'IWAC pour compléter d'autres sources de financement, lancer rapidement des activités ou répondre à de nouvelles demandes. Les ressources du Centre ont servi pour l'essentiel à cofinancer des activités de concert avec d'autres donateurs. Cette possibilité s'est avérée d'autant plus utile qu'elle a permis de conjuguer les efforts, de produire un impact plus important et d'intervenir lorsque de nouvelles demandes ou la poursuite du financement par d'autres donateurs nécessitaient une réponde rapide;

f) L'aptitude de l'IWAC à lever des fonds auprès d'autres sources en sus du budget alloué par le Gouvernement slovaque, ce qui a permis au Centre d'élargir la portée de ses activités.

27. Cela étant, diverses difficultés rencontrées au cours des trois dernières années doivent aussi être prises en compte dans les travaux futurs:

a) Du fait de changements internes survenus en Slovaquie, le financement de l'IWAC a été irrégulier et imprévisible, ce qui a pesé sur la capacité du Centre de tenir certains engagements et de prévoir et réaliser certaines activités. Aussi important que soit la

collecte de fonds auprès d'autres sources, il est essentiel que l'IWAC bénéficie au cours des trois prochaines années d'un financement stable et prévisible;

b) L'ampleur des travaux effectués par l'IWAC est extrêmement vaste, d'où une grande souplesse dans son action. Cela étant, en œuvrant dans un trop grand nombre de domaines et de directions, l'IWAC risque de ne pas pouvoir s'acquitter de toutes les tâches convenues. Si la nature des activités du Centre nécessite à la fois une faculté d'adaptation et la capacité de tirer parti des créneaux à exploiter, il est fondamental que, pour l'avenir, son action s'appuie résolument sur une hiérarchisation stratégique des activités.

Annexe II

Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2013-2015

1. Conformément à son mandat et à sa stratégie, le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) continuera d'avoir pour tâche principale d'aider les Parties et les non-Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et à son Protocole sur l'eau et la santé à mettre en œuvre ces deux instruments ainsi que d'aider les organes créés en vertu de ceux-ci à exécuter leurs programmes de travail respectifs. Ce programme de travail du Centre est donc étroitement lié à ceux de la Convention et du Protocole.

2. La liste d'activités futures figurant ci-dessous comprend des activités dans lesquelles l'IWAC jouera un rôle d'appui ou de chef de file.

3. L'exécution du programme de travail de l'IWAC dépendra de l'engagement des pays et institutions partenaires et de la disponibilité de ressources pour les activités prévues.

I. Activités

4. L'IWAC participera et contribuera aux travaux des organes subsidiaires de la Convention, dont le Bureau, le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, l'équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (qui sera en principe constituée à la sixième session de la Réunion des Parties), l'Équipe spéciale de l'eau et du climat ainsi que son groupe restreint chargé des projets pilotes et le groupe restreint chargé des dialogues sur les politiques nationales. Il participera et contribuera également aux travaux des organes subsidiaires du Protocole (Groupe de travail de l'eau et de la santé et Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports).

5. Dans le cadre des activités énumérées ci-dessous, l'IWAC organisera et appuiera deux rencontres par an, auxquelles participeront en Slovaquie des représentants de pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

6. L'IWAC prévoit de contribuer aux domaines d'activité ci-après figurant dans le projet de programme de travail de la Convention pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/2012/L.1):

Domaine d'activité 1: Appui à la mise en œuvre de la Convention et à l'adhésion à celle-ci

7. L'IWAC appuiera des projets menés sur le terrain en vue de promouvoir, en fonction des possibilités et des circonstances, la mise en œuvre de la Convention sur l'eau (projet relatif à la sûreté des barrages et projet sur la qualité de l'eau en Asie centrale, notamment). Il apportera également son concours en 2013 à l'achèvement du projet de renforcement des capacités d'administration des données.

Domaine d'activité 2: Initiative pour l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales

8. L'IWAC appuiera, s'il y a lieu, les dialogues sur les politiques nationales (DPN) concernant la gestion intégrée des ressources en eau que la Commission économique pour l'Europe (CEE) organise en Ukraine, en République de Moldova et au Kazakhstan dans le cadre de l'Initiative pour l'eau de l'Union européenne. Il participera en outre à certains DPN dans d'autres pays, auxquels il apportera éventuellement une aide s'ils lui en font la demande.

Domaine d'activité 4: Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

9. L'IWAC appuiera la création d'un réseau mondial de bassins associés aux mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment en soutenant, compte tenu des besoins et des circonstances, tel ou tel projet pilote ou bassins. Il organisera en Slovaquie, en fonction des demandes, des réunions d'experts à des fins de consultation et de formation sur certaines questions. Le Centre contribuera en outre au recensement des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.

Domaine d'activité 5: Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

10. L'IWAC participera (comme il l'a fait pour la deuxième évaluation) aux préparatifs de l'évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (documentation de base, traductions, organisation de réunions régionales, consultations, etc.).

Domaine d'activité 6: Extension du champ d'application de la Convention à des pays situés hors de la région de la Commission économique pour l'Europe

11. L'IWAC aidera, en fonction des possibilités et des circonstances, à promouvoir la Convention sur l'eau dans des pays situés en dehors de la région de la CEE.

Domaine d'activité 7: Promotion de la Convention et établissement de partenariats stratégiques

12. L'IWAC fera connaître l'expérience fournie par la mise en œuvre de la Convention dans différents pays et régions, dispensera une formation, mènera des activités de promotion et produira des documents d'information.

II. Ressources

13. En tant qu'entité faisant officiellement partie de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, l'IWAC fonctionne sous la supervision du Directeur général de l'Institut. L'Institut emploie quelque 420 personnes et l'éventail de ses travaux englobe la quasi-totalité des domaines d'activité de l'IWAC. Celui-ci utilisera, selon les besoins, les ressources de l'Institut pour ses activités.

14. Chaque année, des fonds sont alloués par le Gouvernement slovaque pour couvrir les dépenses de personnel, les frais de bureau et le cofinancement des activités de l'IWAC. Le Centre sollicite aussi des fonds auprès d'autres sources, bilatérales ou multilatérales, ou auprès de la Commission européenne.

Personnel

15. Personnel permanent:

a) Directeur: M. Boris Minarik;

b) Directrice adjointe: Mme Andrea Majovska;

c) Services d'expert principal: Mme Lea Mrafkova;

d) Communication et administration: Mme Henrieta Krizanova.

16. L'IWAC peut s'appuyer sur les capacités de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie dans un certain nombre de domaines tels que la surveillance et l'évaluation des eaux de surface et des eaux souterraines, la gestion intégrée des ressources en eau, l'hydrologie opérationnelle et la protection contre les inondations.